

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JANVIER 2015
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 08/01/2015
Nombre de conseillers : en Exercice 15
Présents 15
Votants 15

L'an deux mille quinze et le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Marjory LUYTON, Marlène MANTEGARI, Nathalie LYONNE, Anne-Laure ROUQUAIROL, Catherine STUCK, Véronique SCARINGELLA Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Christian MATHIEU, Alexandre PICAT,

1-NOMINATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

2-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte rendu.

3- DELIBERATION POUR REGULARISER DES FACTURES DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION(SEDI) RUE DU PRESOIR

La société ECE ETUDES CONSEIL ENGIENEERING a effectué des travaux de maître d'œuvre pour un montant global de 1846,20€ TTC sous la forme de 2 factures : une de 683,10 et une de 1163,10€.

Madame le maire demande aux conseillers d'approuver les travaux de maîtrise d'œuvre et le paiement de ces factures.

Approbation à l'unanimité.

4 -DECISION DE VIREMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Madame le maire explique que les chapitres 66 et 012 manquent de crédits. Il convient donc de virer 8625,33 € du chapitre 022 dépenses imprévues sur les articles 66111 et 6411.(voir tableau ci-dessous)

Chapitre	Article	Libellé	Montant en diminution de crédits	Montant en augmentation de crédits
022	022	Dépenses imprévues fonctionnement	- 8 570.77€ - 54.56€	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		+ 1 350.14€
012	6411	Charges de personnel titulaire		+ 7 220.63€ + 54.56€

5- DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE DU RD 1092 ET RD 35

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à faire une demande de subvention pour les projets d'aménagements de sécurité pour la RD1092 et RD35 au titre de la DETR.

Ces travaux ont pour but de sécuriser les rues pour faire ralentir la circulation et permettre aux piétons de cheminer en toute sécurité.

- Mise en sécurité des secteurs (carrefour, trottoir, sens de circulation)
- Mise en place d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- Réimplantation d'espaces verts
- Gestion des eaux pluviales
- Respect des objectifs environnementaux, amélioration de la qualité de vie, réalisation d'économies.

L'estimation globale de projet s'élève à 90 099,50€ HT.

Le plan de financement souhaité est le suivant :

- Subvention de l'Etat dans le cadre de l'axe n°1 de la DETR	
20% de 90 099,50€	18019,90
- Subvention du Conseil général de l'Isère :	
50% d'un montant plafonné à 80 000€ HT	40000,00
- Participation de la commune :	32079,60
TOTAL :	90 099,50€HT

Approbation à l'unanimité

6- INFO LOGEMENTS :

Madame GUIONNEAU informe le Conseil à propos de négociations en cours sur la vente du T4 situé au 1^{er} étage de la résidence « ALB RESIDENCE » rue des Terreaux.

Le compromis de vente devrait être signé très prochainement.

Le T4 en location place du souvenir français, s'est libéré le 10 janvier, il sera reloué à compter du 1^{er} Février.

7- DELIBERATION D'AUTORISATION A L'ADHESION A L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS :

Madame le Maire propose de délibérer pour adhérer à l'IRMa pour un montant de 45 € et 30€ d'abonnement complémentaire en vue de mettre à jour le plan communal de sauvegarde (PCS) courant de l'année 2015.

Cette adhésion donne accès à différents services, notamment l'accompagnement pour la mise en place d'exercices communaux pour la sécurité civile.

Approbation à l'unanimité

8- CR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18/12/2014 :

Les conseillers communautaires expliquent qu'il a été pris la décision de ne pas voter contre le retrait de la commune de Morette de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors. Il appartiendra donc au Conseil Communautaire de se prononcer ultérieurement s'il le souhaite.

9- INFO EXTRANET 3C2V POUR LES ELUS.

Un espace réservé aux élus (extranet) sur le site de la 3C2V permet dès à présent à tous les élus de consulter les documents de travail et les compte-rendu des commissions.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

Discussion et éventuelle proposition de motion en faveur du Center Parc de Roybon :

Le conseil municipal après avoir débattu du sujet a souhaité mettre au vote la motion. La majorité des conseillers a demandé ce vote.

La motion est adoptée : 11 voix POUR
 3 voix ABSENTION
 1 voix CONTRE

Fait à l'Albenc le 26 février 2015

Ghislaine ZAMORA,
Maire de l'Albenc

Affichage du au

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 24 MARS 2015 A 20H

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE MARDI 3 FEVRIER A 20H30